Prix du Génie Ecologique 2018

Appel à candidatures

« Le génie écologique au service de la reconquête de la biodiversité »

1) *Contexte et objet de l'appel à candidatures*

Le génie écologique se définie par la conduite de projets qui, dans sa mise en œuvre et son suivi, applique les principes de l'ingénierie écologique et favorise la résilience des écosystèmes. Le génie écologique permet notamment la reconstitution de milieux naturels, la restauration de milieux dégradés et l'optimisation de fonctions assurées par les écosystèmes.
Le génie écologique répond à des problématiques de terrain : il se met au service de maîtres d'ouvrage qui portent au quotidien les politiques publiques liées à l'eau et à la biodiversité. Par là même, le génie écologique s'inscrit dans une démarche de service public au sens large, répondant à une préoccupation constante d'amélioration des conditions de vie et du bien-être de la population.

L'objectif du présent Prix est de **valoriser les projets de génie écologique** afin de mettre cette filière en émergence en visibilité et de favoriser son développement. Le Prix permettra également de montrer que le génie écologique peut répondre à de nombreux enjeux opérationnels.

La remise de la première édition de ce grand prix coïncidait avec les 50 ans de la loi sur l'eau. Elle a ainsi été l'occasion de mettre en avant la contribution de la filière génie écologique à la préservation des milieux aquatiques. Le grand prix a été lancé lors du Congrès de l'Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (Astee) en 2014 et a été remis lors du Colloque consacré aux 50 ans de la loi sur l'eau.

Pour sa deuxième édition, les co-organisateurs que sont l'Association fédérative des acteurs de l'Ingénierie et du Génie Ecologiques (A-IGEco), l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et la Direction de l'Eau de la Biodiversité (DEB) du Ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES), proposent de couvrir l'ensemble des milieux avec une remise prévue à l'occasion d'une journée dédiée le **lundi 5 novembre 2018 au Pavillon de l'eau à Paris**, veille de la journée nationale « génie écologique et GEMAPI » organisée par l'Astee avec le soutien de l'AFB.

Les projets proposés devront s'inscrire dans l'une des 7 catégories suivantes :

1. Amélioration de la continuité écologique, TVB
2. Dépollution/épuration
   Pour cette catégorie, tous les compartiments de l'écosystème sont concernés : eau, sol, air, milieux marins…
3. Lutte contre les espèces envahissantes
4. Réintroduction/déplacement d'espèces
5. Restauration de milieux
6. Réhabilitation de fonction ou de services écosystémiques
   Dans cette catégorie, sont concernés les projets visant le rétablissement d'une fonction écosystémique (régulation hydrique, lutte contre l'érosion, production agroécologique, aménité,…) ou de façon plus globale à l'atténuation des changements globaux (résilience).
7. Aménagement des espaces publics ou privés
   Les projets concernés par cette catégorie sont ceux qui visent plus particulièrement une amélioration du cadre de vie des habitants, des usagers ou du cadre de travail des salariés.

Un **Grand Prix** sera également décerné pour récompenser le projet **le plus exemplaire** parmi les projets déposés dans l'ensemble des catégories.

NB : la candidature devra porter sur un projet de génie écologique au sens strict et non pas sur une opération plus globale dans laquelle il s'inscrirait. Par exemple, un projet d'éco-quartier incluant des zones humides ne sera pas rétribué dans son ensemble. Seul le projet de restauration de milieux sera récompensé. En conséquence, les postulants devront centrer leur(s) candidature(s) sur un (des) projet(s) de génie écologique, même si ceux-ci ne constituent qu'un élément d'un projet plus global.

2) Candidatures éligibles

Le Prix vise à récompenser la totalité des acteurs ayant porté et réalisé des projets exemplaires : maîtres d'ouvrage, bureaux d'études, maîtres d'œuvre, entreprises de travaux, fournisseurs, organismes de recherche, associations... L'un de ces acteurs candidatera pour le compte de tous les partenaires impliqués dans la réalisation du projet, lesquels seront récompensés collectivement.

Les personnes qui se chargeront de déposer une candidature s'engagent donc à la déposer pour l'ensemble des partenaires, à impliquer leurs partenaires en amont de leur candidature et à les informer de leur démarche et de l'avancement de cette dernière.

Ils sont libres de proposer des projets dans plusieurs catégories, étant précisé qu'un même projet ne pourra être déposé que dans une seule catégorie.

3) ***Contenu attendu des dossiers de candidature***

Les dossiers de candidature devront se composer de la fiche de candidature renseignée (cf. annexe) et d'un document de 6 pages maximum qui contiendra au minimum les informations suivantes :

- Une description du projet précisant :
  - Ses enjeux et objectifs ;
  - En quoi il répond aux critères scientifiques de l'ingénierie écologique, à savoir :
    - ✓ s'appuyer sur un diagnostic écologique et contextuel ;
    - ✓ s'appuyer sur des pratiques de gestion et/ou conception basées sur, ou inspirées de mécanismes qui gouvernent les systèmes écologiques ;
    - ✓ contribuer au maintien et/ou à la restauration du bon fonctionnement des milieux et des services écosystémiques associés ;
    - ✓ s'inscrire dans une politique territoriale durable qui intègre une gestion écologique et qui soit en équilibre avec le tissu social et ses activités ainsi qu'avec le développement économique et les usages du milieu ;
    - ✓ viser à garantir une amélioration de l'écosystème de façon à atteindre les objectifs associés au projet avec de moins en moins d'interventions humaines.
  - Les travaux réalisés ;
  - La méthode d'évaluation mise en place pour mesurer l'atteinte des objectifs initiaux ;
  - Si une activité pédagogique a été mise en place en amont du projet/pendant ou sur le site une fois le projet finalisé ;
  - Une description détaillée des coûts du projet (études, travaux, suivi, entretien) et une évaluation financière précisant les autres sources de financement mobilisées.

  Le dossier pourra être illustré de photos et figures dans la limite des 6 pages maximum.

- Une présentation de l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet (le maître d'ouvrage et tous les acteurs impliqués dans sa réalisation) et du contexte partenarial, incluant notamment une présentation de leur savoir-faire en matière de génie écologique (et / ou pour le maître d'ouvrage une présentation de leur engagement en faveur de la préservation des écosystèmes) ;

- Les bénéfices attendus par les porteurs de projet au cas où ils seraient lauréats. Ex : perspectives de conquête de nouveaux marchés pour les acteurs privés, avec un descriptif rapide des marchés cibles ; mise en valeur de l'action associative pour les associations ; effet d'entraînement pour les collectivités qui ont innové… en lien avec les catégories visées.

4) *Critères de sélection des projets*

La qualité des projets sera appréciée au regard de critères suivants :

- la **conformité du projet aux principes de l'ingénierie écologique** listés précédemment ;
- le volet **partenarial,** et la **coordination multi-acteurs** du projet ;
- la **vision intégrée** des enjeux : comment **l'impact environnemental et énergétique** des projets dans leurs phases de conception et d'exploitation a pu être limité ;
- la mise en place d'un diagnostic et d'un **suivi** pour mesurer le gain effectif du projet pour la biodiversité ;
- enfin, **le caractère reproductible** d'un point de vue technique ou de la démarche du projet.

5) *Calendrier et modalités de candidature*

Vous devez adresser votre dossier à genie-ecologique2018@astee.org en précisant en objet dans quelle catégorie vous postulez.

Des représentants de l'A-IGEco, l'AFB et la DEB constitueront un **comité de pré-sélection** chargé de donner un premier avis sur les candidatures.

Un **jury** constitué d'experts scientifiques et de techniciens sélectionnera les lauréats.

Eléments de calendrier :

- **Appel à candidatures :** 20 avril au 30 juin 2018

- **Notification des résultats aux porteurs de projets :** entre le 15 septembre et le 15 octobre 2018

- **Remise du prix :** 5 novembre 2018, lors d'une journée dédiée où les projets des lauréats seront présentés (veille de la journée nationale « génie écologique et GEMAPI » organisée par l'Astee avec le soutien de l'AFB.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez vous adresser à genie-ecologique2018@astee.org